

Lundi 03 septembre 2018

Mardi 04 septembre 2018

Mercredi 05 septembre 2018

Jeudi 6 septembre 2018

Vendredi 07 septembre 2018

Lundi 10 septembre 2018

Monsieur LEA Raymond apporte un courrier qui sera joint à ce registre, ce
plutoy scanné et mis en ligne.

Madame CALLEGARI Lydia 141 Chemin des Cystes 06210

Tel

Maison 141 Chemin des Cystes 800m²
Terrain attenant Chemin des Grottes 1.200m²?

- 1) Je ne comprend pas la raison pour laquelle en partie de ma propriété
est en Zone N.
Il semble que le ravin en soit la raison, ce terrain y descend
en pente douce.
- 2) Est-ce que mon droit à construction me se détermine qu'à
partir de la surface en UG3 ou à partir de toute
la propriété Maison et terrain

M. Georges Boudé domicilié au 185, Rue de la Saigne, parcelle n°01 en
US1 souhaite que soit modifiée l'article U67 pour les constructions
existantes, que le recul de 5 mètres soit impératif pour les nouvelles
constructions, et que pour les constructions existantes, les
surélévations puissent être réalisées sur les murs existants

Dans le cadre d'une restructuration n°001, n°056, n°13 et n°255
(no de parcelles), et partiellement n°01, peut-on envisager
la réalisation d'un sous-sol à usage de stationnements
compte tenu que nous sommes P.F.R.I (inondation)
à ALER modéré? et nous souhaitons connaître la cote de

to pence, pour pouvoir implanter le niveau de
tes de chauffe

Pont =

Mardi 11 Septembre 2018